

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 04 - 02

Séance du 14 avril 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI-MARIN, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO,
Messieurs, BERNARD, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION**

EXERCICE 2015

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration
à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI
(procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTALUI
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20150416-DEL20150402-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition 2015 de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune, joint en annexe,

Vu la décision budgétaire modificative objet de la précédente délibération n° 2015.04.01,

Dans le prolongement des orientations budgétaires qui formalisent le programme de gestion arrêté par le Conseil Municipal tant en matière de fonctionnement que d'investissement pour l'exercice 2015, telles qu'elles ressortent du débat organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014, d'une part, et dans le prolongement du vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2015 intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2014, d'autre part,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de voter pour 2015 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %

Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %

Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

7 CONTRE

(Monsieur Jean-Luc BERNARD, Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Béatrice AIELLO)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de voter pour 2015 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %

Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %

Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20150416-DEL20150402-DE Date de télétransmission : 16/04/2015 Date de réception préfecture : 16/04/2015
--

COMMUNE : 112 SAINT-CYR-SUR-MER
 ARRONDISSEMENT : 83 TOULON
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE SAINT CYR / MER



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2014 1	Taux d'imposition communaux de 2014 2	Taux d'imposition plafonnés 2015 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	34 561 540	13,57	>>>	34 918 000	4 738 373
Taxe foncière (bâti).....	23 728 930	22,10	>>>	23 966 000	5 296 486
Taxe foncière (non bâti).	145 210	67,24	>>>	154 000	103 550
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 1a				>>>	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 1b				13543674	
				Total :	10 138 409

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 5

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6	-	200 741	-	Produit taxe additionnelle FNB 7	-	Produit des IFER 8	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11
				Versement GIR 12	+	Prélèvement GIR 13	+	Prélèvement pour le FSRIF 14	+	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 15

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	13,57	Produit attendu			34 918 000	
Taxe foncière (bâti).....	22,10				23 966 000	
Taxe foncière (non bâti).	67,24	10 138 409			154 000	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	

A TOULON Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 GUY ROBERT
 le 09 MARS 2015

A le
 Le maire,



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20150416-DEL20150402-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015